



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 81148

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la réglementation de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Il lui rappelle qu'une réflexion sur la façon de sécuriser davantage les opérations de VEFA pour lesquelles la garantie intrinsèque a été choisie devait être menée. Il souhaite savoir à quel moment ce groupe de travail interministériel associant les organismes professionnels concernés ainsi que le Conseil supérieur du notariat rendra ses conclusions sur ce dossier et quelles seront ses principales décisions.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81148

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6538

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)